



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale  
du Saguenay — Lac-Saint-Jean**

**CERTIFIÉ**

Jonquière, le 30 octobre 1995

**MODIFICATION**

Municipalité régionale de  
comté de Lac-Saint-Jean-Est  
625, rue Bergeron Ouest  
Alma (Québec)  
G8B 1V3

N/Réf. : 7522-02-01-0000200  
1124163

Objet: Seconde modification du certificat de conformité - lieu  
d'enfouissement sanitaire de L'Ascension

Mesdames,  
Messieurs

La présente modification concerne le certificat de conformité  
délivré le 18 mai 1982 en vertu de l'article 54 de la Loi sur la  
qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et modifié le  
7 septembre 1995, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

- établissement d'un système de gestion de déchets soli-  
des sur une partie des lots 42, 43, 44, 45, 46 et 47,  
rang I, cadastre du canton Garnier, municipalité de  
L'Ascension.

À la suite de votre demande datée et reçue le 12 octobre 1995,  
j'autorise, en vertu des articles 122,2 et 122,3 de ladite loi,  
les modifications suivantes :

- réalisation d'un nouveau profil de la masse de déchets  
en surélévation;



## MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7522-02-01-0000200  
1124163

Le 30 octobre 1995

- réalisation d'un nouveau mode d'exploitation des cellules journalière de déchets;
- ajout d'un poste de pesée des camions à l'entrée du lieu d'enfouissement sanitaire;
- construction d'une digue de retenue des eaux de ruissellement le long du périmètre nord, sud et est du lieu d'enfouissement sanitaire;
- conservation d'une zone boisée de 50 mètres de largeur au pourtour du périmètre du lieu d'enfouissement sanitaire;
- installation de puits d'évacuation et de captage des biogaz lorsque la hauteur maximale de déchets en surélévation est atteinte;
- instauration d'un programme de suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface;
- établissement de nouvelles heures d'ouverture en fonction de la quantité annuelle de déchets reçus au site.

Le projet se réalise sur une partie des lots 42, 43, 44, 45, 46 et 47, rang I, cadastre du canton Garnier, municipalité de L'Ascension, MRC Lac-Saint-Jean-Est.

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Rapport technique, Nouveau devis d'exploitation, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., octobre 1995;
- Devis d'exploitation, Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Ascension, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., octobre 1995;
- Plan n° 1905.5 - 1/4, rév. 1, Exploitation en surélévation couvert de déchets, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., le 11 juillet 1995;
- Plan n° 1905.5 - 2/4, rév. 1, Aménagement du site pour l'exploitation en surélévation, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., le 11 juillet 1995;



MODIFICATION

- 3 -

N/Réf. : 7522-02-01-0000200  
1124163

Le 30 octobre 1995

- Plan n° 1905.5 - 3/4, rév. 1, Exploitation en surélévation, couvert de déchets, coupes des couloirs, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., le 11 juillet 1995;
- Plan n° 1905.5 - 4/4, rév. 1, Exploitation en surélévation, les Consultants RSA Experts-conseils inc., signé et scellé par Réjean Villeneuve, ing., le 11 juillet 1995.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat de conformité ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

La directrice régionale



Hélène Tremblay, ing.

HT/ML/lid

